

-SEANCE ORDINAIRE-

Du 10/12/2009

Le 10 décembre deux mille neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2009

Présents : MM. MANCEAU Jean-Pierre, PASCAUD Jean Hubert, DANÉY Bernard, Mme. PALLAS Marie Hélène, MM SINET Franck, FAUGERE Didier, CORSELIS Robert Mme MARTIN RUIZ Véronique, Mme PERRIAT Laurence, MM COULAUD Christian, M LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents représentés : Mlle CABALE Fabienne par M. MANCEAU Jean-Pierre

Absents : MM BAPSALLE Jean Gilbert, M ROULLEUX Maurice, M. GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M LECOMTE Jean Michel, M. PRADALIER Francis,

Excusés : Mme DUMAS Sonia.

Mme. PALLAS Marie Hélène est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
27/11/2009	M BAC Patrick ; Mme MATEOS Marie Ange	Maître LABROUCHE Hervé	Section E n° 154 Le Puch Ouest 288 m ² Section E n°155 Le Puch Ouest 193 m ² Section E n°795 12 Rue des frères Avril 107 m ²

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

30/11/2009	M HILLEBRANT Michel ; ALBAREDE Karine	Mme Dominique	RASSAT Section B n°1328 Couleyre 5m ² Section B n°1355 Lot de Couleyre 9m ² Section B n°1368 Lot de Couleyre 206 m ² section B n°1389 Lot de Couleyre 511 m ²
03/12/2009	M BERTRAND Fabrice	Maître Alain BUGEAUD	Section E n°995 2, impasse frère Avril 184 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

A compter du 01/01/2010.

Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil Municipal que les communes peuvent désormais fixer librement les tarifs des cantines scolaires. Un décret du 29/06/2006 a mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

VU Décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Vu la délibération du 22/12/2008 portant le prix du repas à 2.23€ à compter du 01/01/2009 Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un prix unique et qu'une réflexion sur une tarification basée sur le quotient familial pourrait être menée. Monsieur Jean Hubert PASCAUD ajoute que l'augmentation présentée correspond à celle mise en place par la société SRA Anseble, actuel prestataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Décide** de porter le prix du repas au restaurant scolaire à **2.26€** à compter du 01/01/2010 contre 2.23 € soit une augmentation de 1 %.

TARIF Garderie Périscolaire au 01/01/2009

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la garderie périscolaire (écoles maternelle et élémentaire) qui a été fixé par délibération en date du 22/12/2008 publié et notifié le 31/12/2008 avec application au 01/01/2009 :

1er enfant :	0.46€ de l'heure
2eme enfant :	0.36€ de l'heure
3eme enfant :	0.24€ de l'heure

Tarif fréquentation exceptionnelle **5€ (de 1H à 11Heures).**

Monsieur le Maire ajoute que la Commune s'est dotée d'un nouveau logiciel qui simplifie la facturation de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter à compter du 01/01/2010 les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

1er enfant :	0.50€ de l'heure
2eme enfant :	0.40€ de l'heure
3eme enfant :	0.30€ de l'heure

Tarif fréquentation exceptionnelle **5€ (de 1H à 11Heures).**

La facturation est établie mensuellement par la Mairie avec règlement auprès de la Trésorerie de Podensac.

SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

TARIFICATION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

A compter du 01/01/2010

Monsieur le Maire expose à ses collègues du Conseil Municipal que la tarification de l'assainissement fixée par la délibération du 22/12/2008 doit être augmentée à compter du 01/01/2010 ; il propose les tarifications suivantes :

Redevance annuelle : prime fixe : 75.00 € HT (actuellement 71.49 €)

Redevance consommation (sur facture d'eau) :

(Actuellement 0.87€ HT)- **Consommation annuelle de 0 à 100 m3 : 0.90€ HT le m3** (TVA en sus) ;

Actuellement 1.37 € HT)- **au dessus de 100 m3 : 1.40 € HT le m3** (TVA en sus).

Monsieur Jean Hubert PASCAUD explique que cette augmentation découle des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées qui vont être entrepris aux quartiers de LAMOTHE et du HAIRE en 2010. En outre, il semble que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne soient plus disposés en 2010 à financer ce type de travaux même si ceux-ci sont déclarés urgents par le rapport du SPANC. Monsieur le Maire estime que cette augmentation sera plus conséquente les prochaines années. En effet, le désengagement du Conseil Général de la Gironde du au désengagement progressif de l'Etat et les contraintes environnementales qu'impose ce dernier impose à la Collectivité des efforts financiers plus importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer la tarification suivante pour chaque abonné raccordé au tout-à-l'égout à compter du 01/01/2010 :

Prime fixe : 75.00 € HT (TVA en sus)

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Redevance sur facturation d'eau :
Consommation annuelle de 0 à 100 m³ : **0.90 € HT le m³** (TVA en sus) ;
Consommation annuelle Au dessus de 100 m³ : **1.40 € HT le m³** : (TVA en sus).

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES POUR
DESSERVIR LES SECTEURS DE LAMOTHE ET LE PIQUEY**
- Délibération technique

Dans le cadre de l'extension du réseau de collecte des eaux usées domestiques en direction des hameaux de Lamothe et Le Piquey, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'engager la consultation.

Compte tenu de l'estimation de cette opération établie par le Cabinet Merlin s'élevant à 376.372,93 HT, des entreprises seront consultées en vue de procéder à une mise en concurrence.

La phase de dévolution proposée est la procédure adaptée en application des articles 28 et 40 III du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**:

- **Décide de dévoluer les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées en direction des hameaux de Lamothe et le Piquey selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 40-III du Code des Marchés Publics.**
- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée à cette fin ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dit marché.**

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES POUR
DESSERVIR LES SECTEURS DE LAMOTHE ET LE PIQUEY**
- Délibération financière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier Projet établi par le Cabinet Merlin concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées en direction des hameaux de Lamothe et le Piquey.

Il en ressort que le montant dépense pour raccorder ces secteurs au réseau collectif est de 428.600,00 HT.

Ce dossier est à déposer auprès de l'Agence de l'Eau et Le Conseil Général pour obtention d'une aide financière pour réalisation de ce projet. Compte tenu de l'incertitude actuelle pour obtention des aides octroyées par ces financeurs, **le plan de financement prévisionnel des travaux** à réaliser s'établit de la façon suivante.

- Subvention CONSEIL GENERAL (20%):	85 720 €
- Subvention Agence de l'Eau : (25 %) :	107 150 €
- Autofinancement :	35 730 €
- Emprunt :	200 000 €
- Total :	428.600,00 HT

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Monsieur Jean Hubert PASCAUD estime que le recours à l'emprunt ne constitue pas une nécessité cependant les taux intérêt restent abordables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Approuve la consistance technique des travaux prévus suivant plans et devis établis par le Maître d'Oeuvre;
- S'engage à adhérer à la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à réaliser les travaux selon les critères énoncés dans la charte;
- S'engage à respecter les critères de développement durable énoncés dans le dossier projet;
- Sollicite l'attribution de la subvention du Département;
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel;
- S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et le cas échéant, du matériel

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DELEGUES AU SDEEG
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Programme tempête 2009 : RBT Château Solon

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux retenus par le SDEEG pour l'année 2009 pour le renforcement réseau basse tension au Château SOLON :

Montant HT estimé	20 686.00 €
TVA 19.6%	4 054.45 €
Montant TTC	24 740.45 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de renforcement des réseaux basse tension au Château SOLON
- Sollicite la participation du SDEEG
- S'engage à financer la participation communale de 20 % estimé à 4 137.20 € pour inscription au budget à l'article 20415

SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION MEMOIRES ET PATRIMOINES DES GRAVES

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'une lettre de l'association Mémoires et patrimoines des graves en date du 25 novembre 2009 sollicitant une subvention de 190 €. Monsieur le Maire ajoute que cette subvention permettra la réalisation par l'association d'un document sur le patrimoine du Canton de Podensac et que dix exemplaires seraient donnés à la Commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer à l'association Mémoires et patrimoines des graves une subvention d'un montant de 190 €.**

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget en cours.

VIREMENT DE CREDIT N°11

Objet : subvention à L'ASSOCIATION MEMOIRES ET PATRIMOINES DES GRAVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
65	6574		Subv fonctionnement aux associations	190.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	-190.00

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 14/12/2009.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/12/2009.
Le Maire : J.P. MANCEAU

QUESTIONS DIVERSES :

- **Ancienne école du Haire :** Monsieur le Maire annonce que la Communauté de Communes du Canton de Podensac a récemment voté l'achat de la partie herbeuse de l'ancienne école du Haire sur laquelle devrait être implanté la crèche.
- **Médiathèque :** Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil Municipal que le groupe King Kong a été choisi pour effectuer la maîtrise d'œuvre pour l'implantation de la médiathèque.
- **Travaux du Haire :** Monsieur Didier FAUGERE souhaite faire part à ses collègues du Conseil Municipal des inquiétudes des associations logées au Haire quant aux travaux qui y sont programmés. Monsieur Bernard DANEY répond que les travaux de démolition d'une partie sont engagés et que les travaux de réhabilitation des salles pourraient commencer cet été. Monsieur le Maire estime que le projet de réhabilitation pourrait consister en la construction d'une grande salle qui couvrirait la salle des baroudeurs et le préau accompagnée de sanitaires et d'un vestiaire ainsi que deux autres salles pour accueillir les associations.
- **Luminaire :** Monsieur Robert CORSELIS souhaite avoir des renseignements quant à la dépose du luminaire situé à la sortie du lotissement Couleyre. Monsieur Bernard DANEY répond que ce luminaire a été déposé du fait d'un accident et que le montant des travaux est estimé à environs 1 500 €. Il ajoute qu'un devis est également en attente pour la réparation du luminaire qui a été dégradé place Peyroutic.
- Monsieur le Maire tient à souhaiter de bonnes fêtes à l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 Heures 15 minutes